

REPUBLIQUE FRANCAISE**EXTRAIT DU REGISTRE****DEPARTEMENT****DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL****MARTINIQUE****DE LA COMMUNE DE SCHOELCHER****Séance du vendredi 26 juin 2015**

NOMBRES DE MEMBRES				
En exercice	Présents	Votants		
35	26	31		
		Dont procurations		
		05		
VOTES				
Suffrages exprimés	Pour	Contre	Abstention	N'ayant pas pris part au vote
31	31	00	00	00

L'an deux mille quinze et le **vingt-six juin** le Conseil municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de monsieur Luc CLEMENTE, le Maire.

Étaient présents : MM Luc CLEMENTE, Fred DERNE, Marie GARON, Émile GONIER, Yolène LARGEN-MARINE, Félix CATHERINE, Éric JULTAT, Raphaël BORDELAIS, Patrick FLERIAG, Cémiane MOUTOUCOUMARO, Gérard CHAUVET, Danielle MINIETTI épouse RAYMOND, Antoine JEAN-BOLO, Joseph Armand BRAY, Marie-Claude RAQUIL, Sainte-Claire JANVIER, Dominique CUPIT, Charles ANIN, William PAULIN, Nicole DUFEAL, Maurice JOSEPH-MONROSE, Marie Victor PAIGERAC, Patrice CHARLEBOIS, Marinette TORPILLE, Christophe AGELAN, Léone VAILLANT Épse BARDURY.

Absents excusés : MM Christine ALIKER, Arlette BRAVO-PRUDENT, Christiane ROY-BELLEPLAINE épouse CLEMENTE, Josiane NAPOLY épouse PUJAR, Laurie ABAUL, Maryse SOUFFLEUR épouse AUGUSTE-CHARLERY, Renaud SAINT-ALBIN.

Absents : MM Philippe TAIEB, Max ORVILLE.

Procurations : MM Christine ALIKER, Christiane ROY-BELLEPLAINE épouse CLEMENTE, Josiane, NAPOLY épouse PUJAR, Laurie ABAUL et Maryse SOUFFLEUR épouse AUGUSTE-CHARLERY, ont respectivement donné procuration à Raphaël BORDELAIS, Charles ANIN, Marie-Claude RAQUIL, Patrice CHARLEBOIS et William PAULIN.

Date de la convocation

18/06/2015

Date d'affichage

19/06/2015

Objet de la Délibération

FINANCES

Travaux des Ecoles**Juillet-Août 2015****Président de Séance :**

Luc CLEMENTE, Maire

Secrétaire de Séance :

Cémiane MOUTOUCOUMARO

PREFECTURE DE LA REGION MARTINIQUE
Contrôle de légalité N° 2

Le **15 JUL. 2015****VALIDATION DES TRAVAUX ECOLES SUR LA PERIODE DE JUILLET-AOUT 2015**

À la demande de monsieur le Maire, monsieur Félix CATHERINE indique que :

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'article L212-4 du code de l'éducation. La commune a la charge des écoles maternelles et primaires publiques dont les locaux lui appartiennent. Elle doit en assurer la construction, les grosses réparations, l'équipement, l'entretien et le fonctionnement.

Vu l'avis de la Commission Grands Travaux et Équipements des Quartiers du 19 mai 2015,

- École maternelle Anse-Madame :
 - o Remplacement des grilles au-dessus de l'entrée du réfectoire
 - o Mettre des seuils de portes

Le Conseil municipal, ouï l'exposé de monsieur Félix CATHERINE et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, à ce stade de la procédure et compte tenu des délais imposés pour la réalisation des travaux en milieu scolaire :

- de valider l'ensemble des travaux proposés sur la période de juillet-août 2015 ;
 - de valider du principe de lancement des procédures de consultations pour les travaux ;
 - d'autoriser l'engagement des fonds pour les travaux en régie et pour retenir les entreprises qui réaliseront les travaux le cas échéant.
-

Pour extrait certifié conforme,
Schœlcher, le 10 JUL. 2015

Le Maire



Luc CLEMENTE